

Rapport d'activité 2024



Sommaire

Éditorial	3	Prévention des inondations.....	24
Le territoire.....	4	Digues et ouvrages étudiés	25
La compétence GeMAPI.....	5	Étude sur la ressource en eau.....	26
Le bureau	6	Partenariat avec l'Agence de l'Eau	26
Le comité syndical	6	Partenariat	27
L'équipe administrative et technique... 7		Financement du service.....	28
2024 en images.....	8	Bilan financier 2024	29
Projets et programmes	9	Aides financières des partenaires.....	29
Un programme GeMA.....	21	Réunions statutaires.....	30
Règlement d'intervention.....	22	Perspectives 2025.....	31
Interventions 2024.....	23	Communication	31



Deuxième année de plein exercice du Syndicat Mixte Moselle Amont, 2024 a vu la poursuite de la construction de notre structure avec la volonté d'exercer le plus efficacement possible nos missions au service du bassin versant.

Mieux connaître le syndicat et ses missions

En matière de gestion des milieux aquatiques, la plupart des projets avaient été initiés par nos sept EPCI.

Quelques autres sont venus s'ajouter.

S'agissant de la prévention des inondations, nous avons poursuivi les études de danger sur les ouvrages fléchés par les services de l'État. Trois systèmes d'endiguement ont ainsi été classés et sont désormais placés sous notre responsabilité.

Dans le même temps, nous avons adopté un règlement d'intervention, destiné à répondre aux sollicitations des collectivités et des riverains. Cette initiative s'est révélée particulièrement opportune alors que les crues de novembre 2023 avaient causé de nombreux désordres.

Très rapidement, la nécessité de mieux faire connaître le syndicat et ses missions est apparue comme une priorité, notamment vers les maires, interlocuteurs de proximité privilégiés des habitants. Nous avons ainsi engagé une première campagne de communication à destination des communes avec la diffusion d'une plaquette dédiée.

La rédaction de ce rapport d'activité s'inscrit dans cette même démarche. Au-delà de son caractère réglementaire, nous avons souhaité en faire un outil clair, lisible et agréable à consulter, permettant de suivre d'année en année l'avancée de nos projets.

Courant 2024, nous avons d'ailleurs relevé un décalage entre les opérations projetées et celles effectivement réalisées. Cette constatation nous a conduits à réorganiser nos équipes administratives et techniques, une évolution qui a produit des premiers résultats encourageants.

Nous vous souhaitons une lecture enrichissante et restons à votre disposition pour répondre à vos observations et vos interrogations.

Dominique Andrès

Président du Syndicat Mixte Moselle Amont



Le territoire

Cours d'eau
2 491 km



7 EPCI
145 communes



Habitants
184 687



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
ÉPINAL



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de
la Porte des Vosges Méridionales



Communauté de Communes
BRUYÈRES, VALLONS DES VOSGES

L'agglo.



Saint-Dié
des
vosges



Communauté
de Communes
des Ballons des Hautes Vosges



Gérardmer
Hautes Vosges
Communauté de Communes



HAUTES
VOSGES
communauté
de communes



1 748 km²



La compétence GeMAPI



Gestion des milieux aquatiques

GeMAPI



Prévention des inondations

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 a créé une compétence relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, dite « GEMAPI ». La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a repoussé sa mise en œuvre au 1er janvier 2018.

Les sept établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre présents sur les bassins versants de la Moselle vosgienne ont initié des discussions. Il s'agissait de définir les contours d'une structure unique à l'échelle de ce bassin versant permettant d'assurer l'exercice de cette nouvelle compétence ainsi que l'animation et la mise en œuvre des démarches de gestion d'une partie du grand cycle de l'eau sur l'ensemble du territoire.

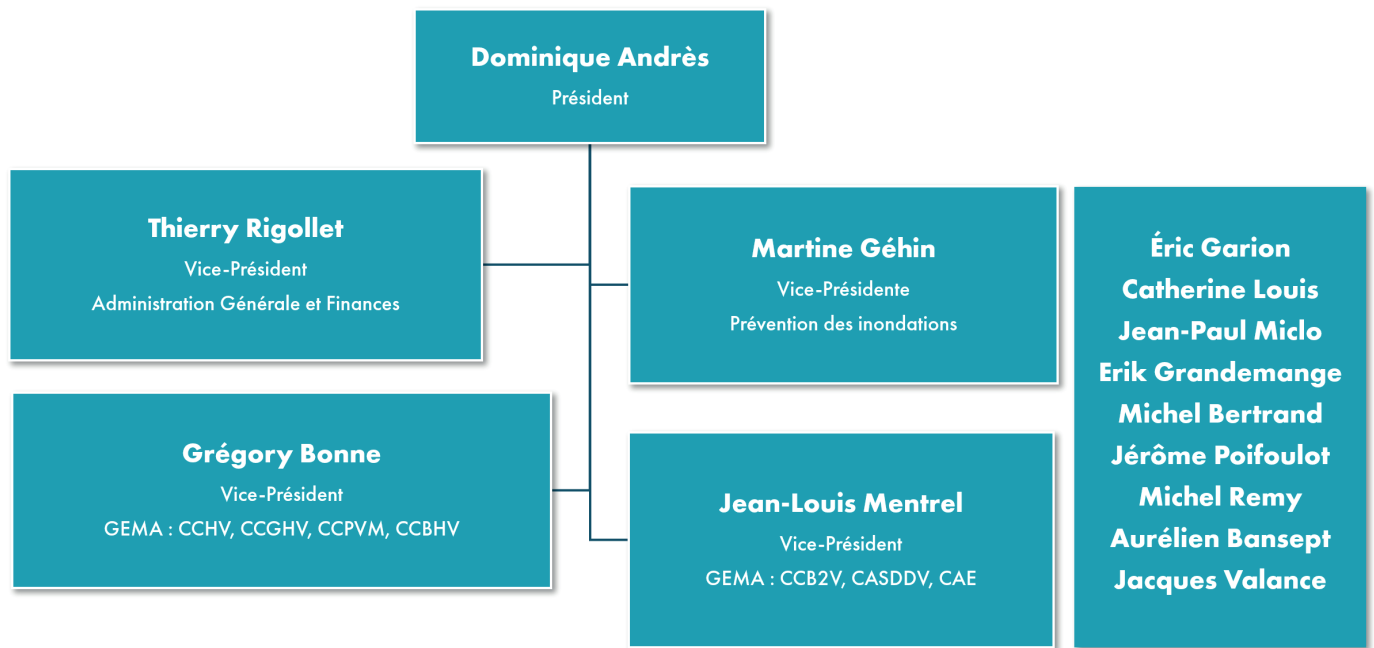
À l'issue d'un important travail de concertation, ces sept EPCI ont conclu à la pertinence de la création d'un syndicat mixte fermé qui se verrait transférer l'exercice de la compétence GEMAPI sur la partie de leurs territoires comprise dans le bassin de la Moselle amont.

Le Syndicat Mixte Moselle Amont (SMMA) a ainsi été créé le 1er février 2022. Il est GEMAPI au sens de l'article L. 211-7 I 1°, 2°, 5° et 8° du code de l'environnement sur son périmètre soit :

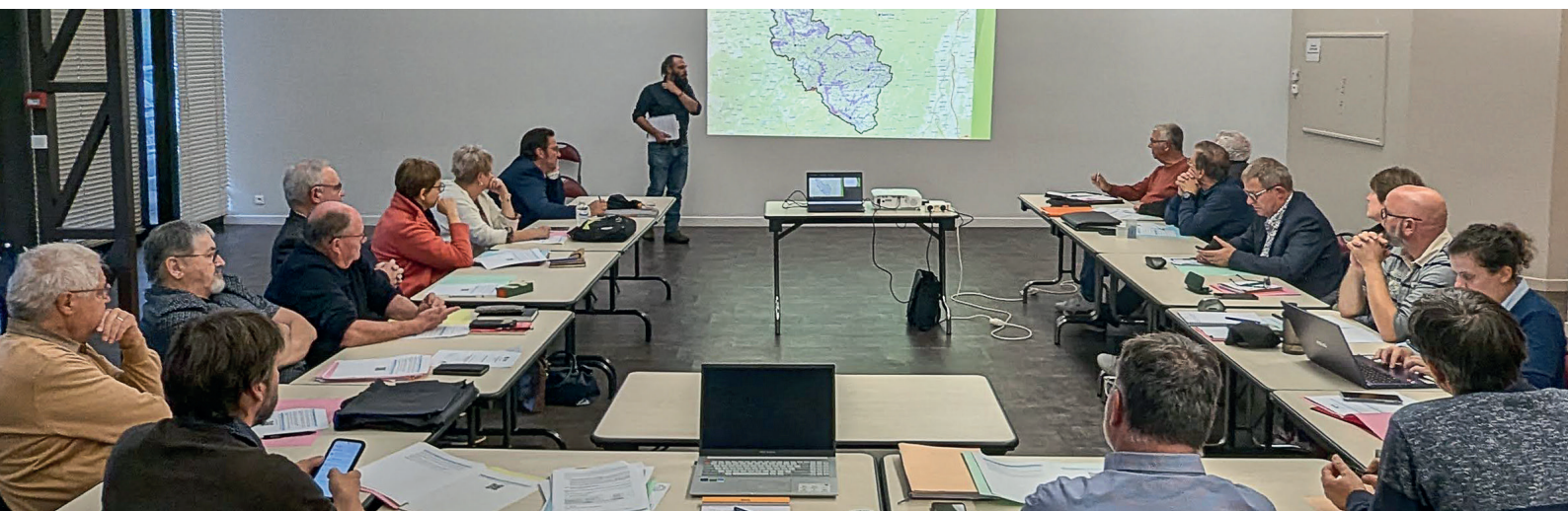
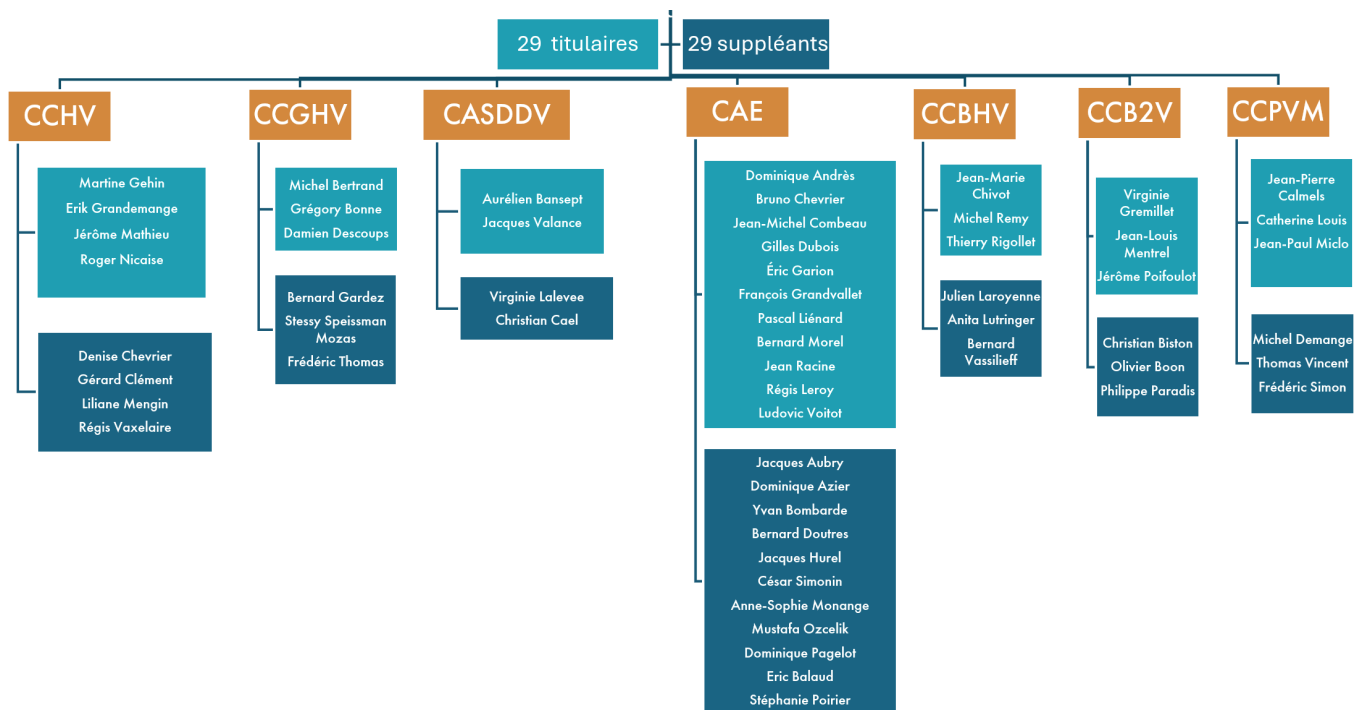
- L'aménagement des bassins versants,
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau (le SMMA n'a pas inclus ces deux derniers types de milieux),
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.



Le bureau



Le comité syndical



L'équipe administrative et technique

Agents ayant exercé en 2024



3 rue de la Gare 88380 Arches
03 29 82 56 74

syndicat-mixte@moselleamont.fr
www.moselleamont.fr

Directrice : Valérie Henon

PÔLE TECHNIQUE



Responsable technique : Laurent Taupiac
(juin →)

Secteur CCB2V (Vologne) :
Laurent TAUPIAC
06.48.02.03.88
laurent.taupiac@moselleamont.fr

Secteur CASDDV :
Antony MOUGENOT
07.88.55.45.26
antony.mougenot@ca-saintdie.fr

Mission en alternance - Avière :
Tristan FEVRE
tristan.fevre@moselleamont.fr

Secteur CAE :
Yohan VATAGEOT
06.38.04.33.91
yohan.vatageot@moselleamont.fr

Secteur CCPVM :
Thomas PROQUEZ
06.13.10.41.00
thomas.proquez@ccpvm.fr

Secteur CCBHV :
Jonathan PILLIER
06.80.78.33.63
jonathan.pillier@moselleamont.fr

Secteur CCGHV / CCHV :
Kévin VELINE
06.38.04.55.07
kevin.veline@moselleamont.fr

- CA d'Épinal
- CA de Saint-Dié-des-Vosges
- CC Bruyères-Vallons des Vosges
- CC de la Porte des Vosges Méridionales
- CC des Ballons des Hautes-Vosges
- CC des Hautes Vosges
- CC Gérardmer Hautes Vosges

Assistante de Direction : Milena Maurel (septembre →)

Secrétariat : Marine Lesueur (→ août)

Chargée de communication sur une mission temporaire : Sophie Douine (octobre → décembre)

2024 en images



Réception de travaux sur le ruisseau de Seux à St-Etienne-les-Remiremont



Sortie d'étude sur la Moselle Sauvage



Comité de pilotage du projet Socourt-Grippot



Cinés-débats autour du film «Les Perles de la Vologne»



Travaux sur le Grand Foucot à Remiremont



Lancement de l'étude de la ressource en eau sur le bassin Moselle française



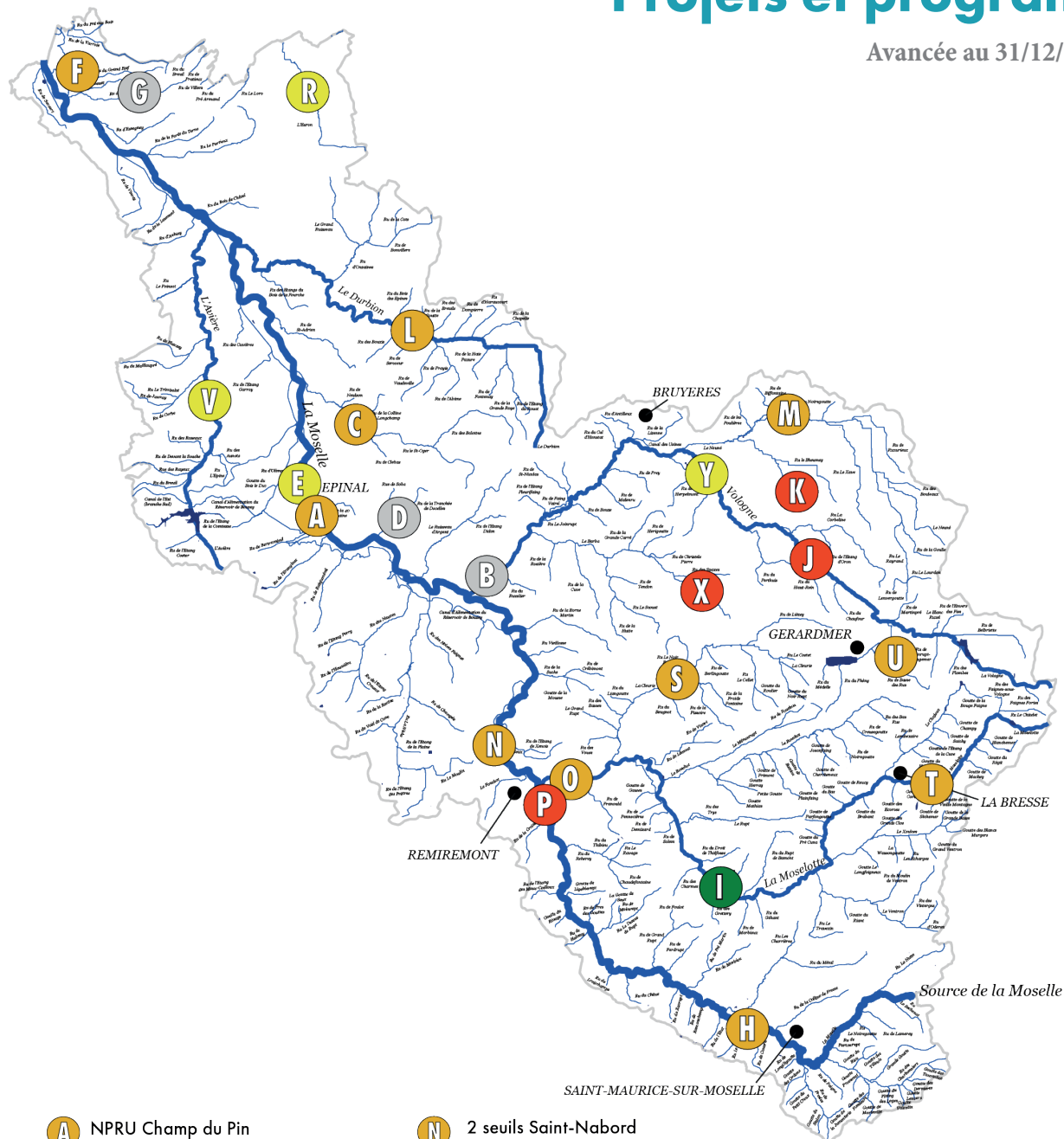
Travaux de Jeunesse & Culture sur le ruisseau de la Tranchée de Docelles



Forum des acteurs de la Moselle par la région Grand Est et l'Agence de l'Eau.

Projets et programmes

Avancée au 31/12/2024



A NPRU Champ du Pin

B Ripsylve Moselle Jarménil

C Le Saint-Oger

D Ruisseau de Soba

E Traversée d'Épinal

F Etangs Socourt-Chamagne

G Affluent Moselle

H Moselle Source à Rupt-sur-Moselle

I Bassin versant Moselotte

J Bassin versant Vologne

K Animation Mulette perlière

L Bassin versant Durbion

M Neuné

N 2 seuils Saint-Nabord

O Moselle-Moselotte

P Affluents Moselle-Moselotte

Q Zones humides

R Bassin versant Euron

S Cleurie

T Bassin versant Haute-Moselotte

U Grands lacs vosgiens

V Avière et affluents

X Animation territoriale Haut Barba

Y Friche de Beauménil

En réflexion

Diagnostic

Élaboration du programme

Travaux en cours

Projet réalisé



Suivi des travaux sur l'île du Champ du Pin Épinal



La ville d'Épinal réalise un parc sur l'île du quartier du Champ du Pin dans le cadre du Nouveau Projet de Renouvellement Urbain.

Le syndicat Mixte Moselle Amont participe à la renaturation des berges de la Moselle sur un linéaire de 250 m.

Projet mené sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Épinal

Le début des travaux est programmé pour 2025.



Protection de la rive gauche de la Moselle à Jarménil et Pouxieux



Une érosion en rive gauche de la Moselle se fait de plus en plus pressante sur les enjeux d'infrastructure à proximité : voie ferrée d'Épinal à Saint-Dié-des-Vosges et Route Nationale 57.

Il est envisagé le recours à une technique mixte de végétalisation.



Travaux de restauration du bassin versant du Saint-Oger



Le bassin versant du Saint-Oger a connu d'importantes crues. C'est pourquoi les actions proposées associent la restauration des milieux et la prévention des inondations.

La première phase concerne le cours du Saint-Oger. Une seconde phase prendra en compte les affluents, notamment le ruisseau des Bolottes.

Le COPIL de démarrage s'est déroulé le 27/07/2021. Le COPIL n°2 s'est déroulé le 31/05/2023 pour présenter les résultats de l'étude préliminaire. Le SMMA a souhaité recueillir les remarques de l'ensemble des acteurs avant de valider cette phase.

L'année 2024 a été consacrée à la validation du programme d'actions.



Programme de restauration du bassin versant du ruisseau de Soba



Projet de restauration des milieux aquatiques sur ce bassin versant préservé de la pression urbaine.

Malgré le très bon état écologique de la rivière, on relève de nombreux obstacles à la continuité écologique.



La traversée de la Moselle à Épinal



Le projet vise à mener la restauration écologique de la Moselle en lien et en cohérence avec les aménagements réalisés ou projetés par la ville et la Communauté d'Agglomération.

Sont notamment à étudier : la renaturation du lit de la Moselle, les ouvrages à aménager, la renaturation de l'ancien parcours de canoë-kayak...

Projet issu de l'Atelier des Territoires mené par la Communauté d'Agglomération d'Épinal en 2018-2019.

Projet mené avec la Communauté d'Agglomération et la ville d'Épinal

L'étude préalable conduite par le bureau d'études CAUDEX, commandée par la Communauté d'Agglomération d'Épinal, a été réalisée au cours de l'année 2024.

Elle avait pour objectif de proposer des aménagements paysagers et d'usage sur les berges : aménagements urbains, renaturation du parcours de kayak, création de promenades au bord de la Moselle... en cohérence avec un projet de restauration écologique du cours d'eau qui sera porté par le Syndicat Mixte Moselle Amont.

La maîtrise d'œuvre devrait être lancée d'ici 2026.



Restauration de la Moselle et des gravières à Socourt et Gripport



Projet de comblement d'anciennes gravières qui présentent une menace de capture du cours d'eau.

L'objectif est de redonner de la mobilité à la rivière. Ce tronçon pourrait devenir le prolongement de la « réserve naturelle de la Moselle sauvage » gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, immédiatement en aval.

Projet issu de l'Atelier des Territoires mené par la Communauté d'Agglomération d'Épinal en 2018-2019.

Projet mené avec la Communauté de Communes du Pays du Saintois (CCPS).

Une sortie sur la Réserve Naturelle de la Moselle sauvage et une conférence ont été organisées le 12/03/2024 à l'intention des élus du SMMA et de la CCPS.

Un COPIL a suivi le 19/03/2024 afin de choisir une scénario parmi les 3 proposés.

Après consultation des différents partenaires, le choix a porté sur :

- La reconquête de l'espace de bon fonctionnement sur les communes de Socourt, 7 gravières, et Gripport, 2 gravières.
- La redynamisation du lit et requalification des gravières en espaces alluviaux.

Il s'agit du scénario le plus ambitieux. Au total, ce sont 35 ha qui pourraient ainsi être plus fréquemment inondables, ce qui pourrait permettre ainsi une meilleure recharge de la nappe alluviale.



Restauration d'un affluent de la Moselle à Chamagne



Projet de diversification des écoulements et de réactivation d'un talweg sur un affluent de la Moselle vers Chamagne.

Il est envisagé d'étudier le Grand Bief ou le Rainjuménil et le ruisseau de la forêt.

Projet issu de l'Atelier des Territoires mené par la Communauté d'Agglomération d'Épinal en 2018-2019.



Restauration de la Moselle de la source jusqu'à Rupt-sur-Moselle



Un programme ambitieux et complexe qui concerne la Moselle et ses affluents de Bussang à Rupt-sur-Moselle.

Le passé industriel de la vallée a notamment conduit à de nombreuses ruptures de la continuité écologique de la rivière.

L'étude engagée par la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges s'est poursuivie en 2024 avec notamment la rencontre de l'ensemble des communes concernées afin de présenter le projet auprès des élus du territoire.

Un comité technique a été organisé à Arches en date du 17 janvier et un comité de pilotage le 20 septembre 2024.

Les propriétaires concernés par les travaux projetés ont été rencontrés et leur accord de principe a été récolté pour la poursuite des études préalables.

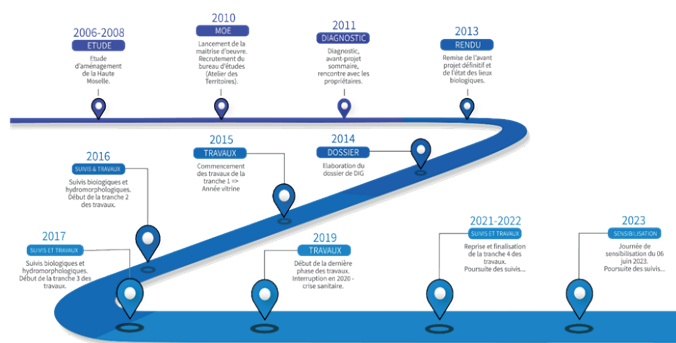
Un travail de concertation avec les communes et les riverains a donc été mené tout au long de l'année.

Le SMMA a également participé à la commission environnement de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges, le 10/12/2024, afin de rappeler les objectifs de l'étude.





Restauration du bassin versant de la Moselotte



Le programme de restauration de la Moselotte et de ses affluents, de la phase études à la phase travaux, a duré 12 ans.

Ce programme a reçu le Trophée de l'Eau décerné par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse en 2019.

Le programme a été mené par la Communauté de Communes des Hautes-Vosges avant finalisation du programme de travaux par le SMMA à partir de 2022.

Après la fin des travaux en 2022, il a été convenu d'informer et de sensibiliser les différents publics sur ce type de programme et les intérêts pour la préservation et la restauration de nos milieux aquatiques.

Une journée de sensibilisation s'est donc déroulée le 6 juin 2023 sur plusieurs sites de restauration. Elle a réuni élus et partenaires avec une présentation des différentes opérations réalisées ces dernières années : restauration de la continuité écologique, renaturation de berges, plantations...

De plus, un suivi scientifique est toujours en cours sur le linéaire de la Moselotte entre Thiéfosse et Vagney. Les résultats permettront de suivre les évolutions dans le cadre de la restauration de la continuité écologique puisque 3 seuils ont été supprimés (chacun ayant une hauteur qui était comprise entre 1,50 m et 2 m).

Les premiers résultats entre 2016 (avant travaux) et 2021 démontrent que le milieu tend à retrouver un profil naturel (succession de mouilles, radiers, fosses) qui était composé auparavant de grands plats lenticules dus à l'effet « retenue » des anciens seuils. Le volet biologique montre une amélioration dans le cortège piscicole, les espèces typiques de ce type de rivière pouvant se déplacer librement désormais, ainsi que pour le cortège de macro invertébrés : moins de vases, une meilleure oxygénation...



Restauration de la continuité écologique de la Vologne et affluents



Un programme de restauration a été mené de 2015 à 2020, sur 120 km, par les EPCI du bassin versant.

Un diagnostic intégrant prioritairement les enjeux de continuité écologique va être engagé par le SMMA. Il aura pour but de restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques en adéquation avec les objectifs du Plan de Conservation et d'Action en faveur des Mulettes Perlières.

Les 3 premières tranches ont été achevées, réceptionnées et soldées, il restait la dernière tranche du programme à engager en 2024.

La reprise du projet, sur la base des conditions financières établies lors de l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre, et de travaux, en 2015 s'est avérée impossible compte tenu de l'évolution des prix et de l'ancienneté du programme qui ne répondait plus aux enjeux identifiés à l'époque.

En novembre, la décision a été prise de résilier les marchés, en accord avec les acteurs du projet.

Cependant, il a été décidé de profiter de la validité administrative des autorisations de travaux, pour restaurer la Haute vallée du Barba et proposer aux agriculteurs des aménagements visant à accompagner la mise en place d'un Arrêté de Protection des Habitats à Mulettes Perlières par les services de la DDT. Le contrat de maîtrise d'œuvre devrait être signé en début d'année 2025 pour des travaux qui devront s'achever fin octobre.

Parallèlement à cela, le SMMA a prévu de travailler à l'élaboration d'un nouveau programme de travaux sur la Vologne, et ses affluents, qui intégrera prioritairement les problématiques de continuité écologique tout en reprenant les actions n'ayant pu être menées à bien lors des précédents travaux.



Fonctionnalités écologiques des cours d'eau à mulettes perlières



L'année écoulée a été riche en échanges avec les acteurs engagés dans le Plan National d'Action (PNA) en faveur des Mulettes Perlières qui gèrent des programmes similaires dans les autres régions françaises où l'espèce est présente. Cela a permis de définir de nouveaux protocoles scientifiques qui seront mis en place en 2025 afin de définir avec précision les sites potentiels de réintroduction des Mulettes Perlières dans le Barba.

A l'automne 2024, le Dr Jürgent Geist, scientifique Allemand spécialisé dans le suivi des populations de Mulettes Perlières en Europe, est venu effectuer des prélèvements sur les individus présents sur le bassin versant. Les analyses menées ont permis de savoir que les bivalves présents dans les Vosges, relèvent la même souche ADN que celles

présentes dans les Ardennes, en Normandie mais également dans le Massif Armoricain en Bretagne. Cette avancée scientifique, permet d'envisager plus sereinement la réintroduction expérimentale de l'espèce en utilisant de jeunes individus issus de l'élevage de Mulettes Perlières géré par la Fédération Départementale de Pêche du Finistère.

Avec l'appui scientifique de la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie et de Colmar, ils engagent des actions visant à restaurer les hydrosystèmes et à reconquérir une qualité des milieux permettant d'envisager le maintien de l'espèce dans nos rivières.

présentes dans les Ardennes, en Normandie mais également dans le Massif Armoricain en Bretagne.

Cette avancée scientifique, permet d'envisager plus sereinement la réintroduction expérimentale de l'espèce en utilisant de jeunes individus issus de l'élevage de Mulettes Perlières géré par la Fédération Départementale de Pêche du Finistère.

Avant cette phase de réintroduction expérimentale, le SMMA engagera, en 2025, des travaux de restauration du Haut Barba afin de limiter les risques de dégradation du cours d'eau et d'optimiser les chances d'assurer un avenir pour les Mulettes Perlières dans les Vosges en attendant que la restauration du Neuné puisse permettre d'en faire autant d'ici quelques années.



Restauration du bassin versant du Durbion



Le programme de restauration du Durbion et de ses affluents est composé de nombreuses actions qui visent à améliorer l'état de la masse d'eau.

Celle-ci est considérée comme l'une des plus dégradées du bassin Moselle amont en lien avec la présence d'une espèce protégée de moule d'eau douce, *Unio Crassus*.

La CCB2V en collaboration avec la CAE a engagé la première phase des travaux du programme Durbion en 2018. Suite à la découverte, et la destruction accidentelle, d'une espèce protégée, la Mulette Épaisse, les travaux ont été arrêtés.

Les services de l'état ont exigé qu'une étude d'inventaire faune/flore soit menée pour que la protection des espèces protégées soit mieux prise en compte dans le cadre du programme de travaux. Face à l'ampleur des modifications à apporter au projet, les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre ont dû être résiliés.

Fin 2021, un prestataire a été mandaté pour inventorier la faune et la flore cependant qu'un nouveau maître d'œuvre était recruté. Les études engagées en 2022, se sont poursuivies sur l'année 2023, et le maître d'œuvre a finalisé le programme de travaux en phase projet.

Pour le programme sur le ruisseau de Fontenay un COPIL a été organisé le 24/01/2024. Par la suite un marché a été mis en consultation. L'acte d'engagement pour l'étude faune/flore a été signé en novembre 2024.

Pour le programme sur le Durbion l'année 2024 a été particulièrement intense avec le démarrage de la concertation. Le COPIL de la phase PRO s'est déroulé le 20/02/2024. Environ 400 parcelles sont concernées par le programme Durbion.

5 réunions de concertation ont été organisées et rassemblé 70 personnes au total.

De très nombreuses rencontres ont été organisées sur site avec les propriétaires ou exploitants qui le souhaitaient.

Les actions prévues semblent recueillir une bonne acceptation de la part des riverains, ce qui laisse entrevoir la possibilité de mener un programme ambitieux de travaux pour restaurer les fonctionnalités écologiques de ce cours d'eau.

Il est à noter que, à la suite de plusieurs inondations sur la commune de Grandvillers, des travaux en urgence ont été réalisés le 17/05/2024, avec l'appui de la commune, pour concentrer les écoulements du "Petit Durbion" dans son lit d'origine, en fond de vallon et limiter le risque d'inondation.

L'ancien canal de la tuilerie qui constituait un chenal perché, et concentrait les écoulements jusqu'à cette intervention, a fait l'objet d'une pêche de sauvetage le 24/05/2024.

Au cours de l'année 2025, des travaux de restauration de cette portion de cours d'eau particulièrement riche en truites seront menés afin de retrouver l'ensemble des fonctionnalités écosystémiques du cours d'eau tout en reconstituant la continuité écologique.



Restauration du bassin versant du Neuné



Ce programme de restauration est l'une des actions phares du PCA Mulette perlière que le syndicat coordonne.

L'objectif est de restaurer les fonctionnalités écologiques et d'améliorer la qualité de l'eau sur le Neuné et ses affluents pour espérer à long terme un retour pérenne de l'espèce.

Ce projet contient des opérations de restauration de la continuité écologique, de protection des berges contre le piétinement des bovins, de restauration de ripisylve ainsi que des opérations ambitieuses de restauration hydromorphologique.

Au cours de l'année 2024, deux projets de cahier des charges ont été élaborés pour lancer d'une part un marché de maîtrise d'œuvre pour mener à part l'opération de restauration du Neuné au droit des anciennes gravières COLAS (projet le plus ambitieux et le plus structurant du programme global) et d'autre part un second marché de maîtrise d'œuvre pour le reste du projet.

Par ailleurs, des réflexions ont été menées à l'échelle du SMMA afin d'envisager de mener à bien plusieurs types d'opérations en régie sans avoir recours à un maître d'œuvre : mise en défens des berges, plantations, coupes d'arbres,

Le travail sur ce dossier a surtout porté sur le montage de la phase opérationnelle avec l'objectif de pouvoir engager de premiers travaux sur des procédures simplifiées, maîtrise d'œuvre en régie, en concertation avec les différents partenaires du projet.



Restauration de la continuité écologique de deux ouvrages sur la Moselle



Projet de restauration de la continuité écologique sur un complexe hydraulique situé à Saint-Nabord et Saint-Etienne-lès-Remiremont.

L'opération en faveur de la montaison des salmonidés vise à décroiser la Moselle sur environ 5,7 km.

Le projet prévoit deux interventions ciblées :

-L'arasement partiel du seuil de Ranfaing, afin de rétablir la continuité écologique tout en préservant la stabilité de l'ouvrage.

-La réfection de la passe à poissons du seuil de la Croix-Saint-Jacques, pour améliorer la franchissabilité par les espèces aquatiques.

L'année 2024 a été consacrée à la préparation technique du projet, avec le lancement d'études complémentaires indispensables à sa finalisation :

- Une étude géotechnique pour évaluer la stabilité du seuil de Ranfaing et garantir la sécurité des travaux.
- Une étude hydraulique sur une année, accompagnée de relevés topographiques, pour dimensionner précisément les ouvrages de franchissement.



Restauration du bassin versant de la Moselle et de la Moselotte.



Programme pluriannuel de diversification des écoulements et de restauration des berges.

Il concerne les 27 km de Moselle et de Moselotte situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales, autour de Remiremont.

Le projet de restauration a été finalisé et validé en 2024 par le comité de pilotage.

Parallèlement, une concertation avec les propriétaires riverains a été poursuivie tout au long de l'année. Cette démarche, essentielle pour garantir l'acceptabilité locale du projet, a révélé des réticences de la part de plusieurs propriétaires vis-à-vis des aménagements proposés. Ces retours devront être pris en compte pour ajuster les modalités de mise en œuvre ou renforcer l'information sur les bénéfices attendus.

Sur le plan réglementaire, les dossiers techniques ont été transmis le 15 octobre 2024. Cette transmission ouvre la voie à une mise en enquête publique en 2025.



Restauration d'affluents de la Moselle et de la Moselotte



Programme pluriannuel de restauration de la continuité écologique, des berges et du lit des 12 affluents de la Moselle-Moselotte situés sur le territoire de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales.

Le volet d'intervention couvre environ 45 km de cours et cible essentiellement les opérations de dérésinement, de végétalisation des berges et de restauration de la continuité écologique.

Le programme d'intervention couvre environ 45 km de cours d'eau et est découpé en deux volets opérationnels.

Volet 1 – Travaux d'entretien et de restauration légère

La première tranche de travaux, engagée fin 2023, a été finalisée et réceptionnée en 2024. Elle a permis de réaliser plusieurs interventions ciblées :

- Traitement raisonné de la ripisylve sur 2,2 km,
- Suppression de résineux sur 1,2 km, avec 50 m³ de bois valorisés,
- Aménagement de deux passages à gué,
- Pose de 10 mètres de clôtures pour la mise en défens des berges,
- Végétalisation des berges sur 2,2 km.

Le montant total des travaux s'élève à environ 80 000 € HT.

Volet 2 – Renaturation ambitieuse de trois sites

Les travaux de ce volet ont débuté en juin 2024, mais ont été interrompus en août suite au départ du maître d'œuvre. Malgré cette difficulté, plusieurs opérations structurantes ont démarré :

- Pose de trois passerelles pour le franchissement des cours d'eau,
- Création d'un bras de contournement d'un ouvrage bloquant la remontée des poissons,
- Renaturation de deux tronçons en contexte urbain, visant à restaurer les fonctionnalités écologiques.

La reprise et la finalisation de ces travaux sont désormais programmées pour 2025 et 2026.



Étude d'inventaire des zones humides



Le SMMA a prévu de lancer un inventaire des zones humides sur son périmètre de compétence, intégrant les études préexistantes de niveau 2, menées sur les territoires de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de la Communauté de Communes de Bruyères - Vallons des Vosges en complétant l'inventaire réalisé sur une partie du territoire de la Communauté de Commune de Gérardmer Hautes Vosges.

L'objectif de ce travail est d'harmoniser l'état de connaissance des zones humides sur la base des méthodes utilisées sur ces territoires pré-curseurs.

Cette étude mènera à une hiérarchisation des zones humides pour aboutir à l'élaboration d'un plan de gestion et de préservation des zones humides, tout en intégrant des projets de restauration en fonction des enjeux identifiés lors des reconnaissances de terrain.

Au cours de l'année 2024, dans un souci d'efficacité des démarches entreprises, un important travail de concertation avec les partenaires à l'échelle du bassin versant a permis d'établir un phasage des inventaires de terrain en priorisant les territoires ayant besoin de ces données dans le cadre de l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Réalisation d'une étude visant à disposer d'un inventaire des zones humides sur l'ensemble du territoire du syndicat.

Un plan d'actions pour la gestion et l'entretien des zones humides sera ensuite élaboré.

Les données collectées seront mises à la disposition des collectivités pour la prise en compte de leurs documents d'urbanisme ou de leurs projets d'aménagement.

Ainsi, les prospections commenceront par les inventaires sur les territoires de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, ainsi que de la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales. Le travail d'inventaire, prévu sur 3 à 4 années, couvrira progressivement le reste du bassin versant Moselle Amont avec pour objectif d'obtenir un plan de gestion d'ici à 2028.

Un Comité Technique s'est réuni le 14 novembre avec les partenaires financiers et institutionnels du projet et le marché public, visant à recruter un bureau d'études en mesure de réaliser cet important travail de terrain, a été mis en ligne en décembre 2024, pour un démarrage de l'étude au cours de l'année 2025.



Restauration du bassin versant de l'Euron



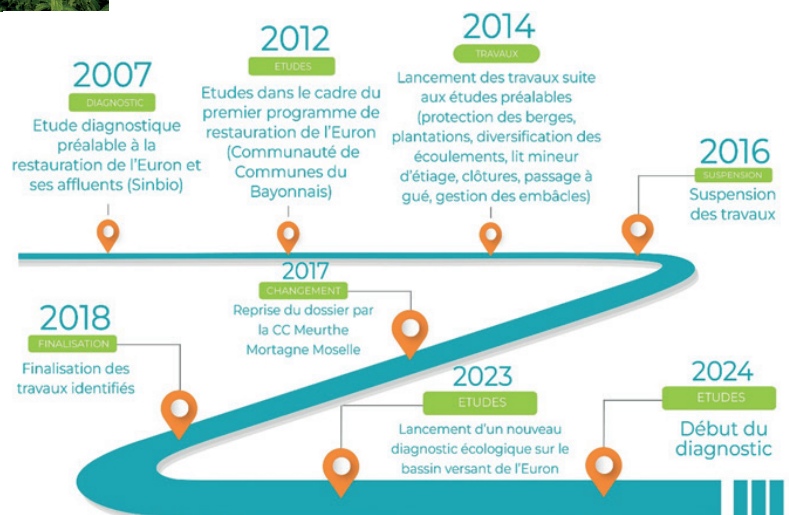
Le linéaire de l'Euron a précédemment fait l'objet d'un programme léger de restauration.

Il a été décidé de poursuivre ce travail en s'associant à la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle qui a lancé une étude sur l'ensemble du bassin versant.

**Projet sous maîtrise d'ouvrage de
la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle**

Le linéaire de l'Euron avait précédemment fait l'objet d'une étude et d'un programme léger de restauration. Il a été décidé de poursuivre ce travail en réalisant une étude diagnostic sur l'Euron mais aussi ses affluents, pour un linéaire total de 150 km, en partenariat avec la Communauté de Communes Meurthe Mortagne Moselle qui sera le maître d'ouvrage.

Le diagnostic de l'Euron et de certains de ses affluents a été mené tout au long de l'année 2024. Une liste d'actions et de travaux à réaliser pour la reconquête de la bonne qualité des eaux du bassin versant de l'Euron sera remise en début d'année 2025.





Restauration de la Cleurie et affluents



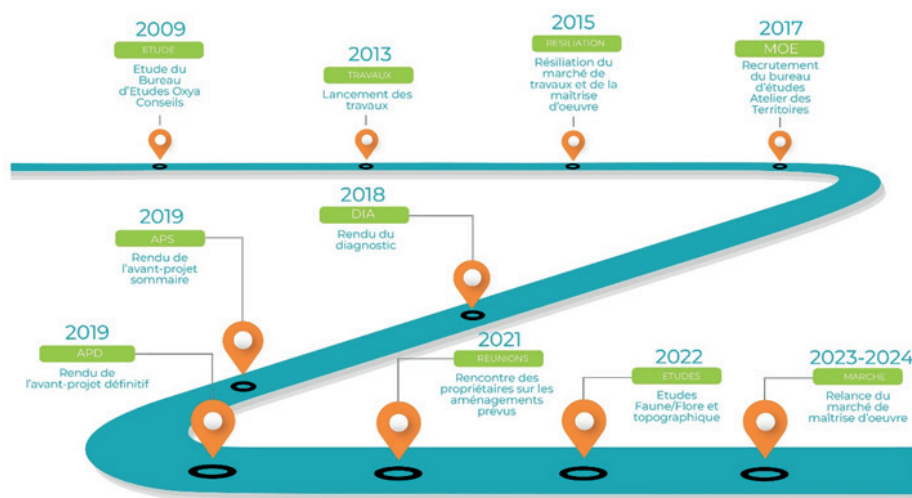
Le programme de travaux concerne la Cleurie sur 18,5 km et ses affluents sur 50 km. Il a été élaboré sur la base de l'étude menée par la Communauté de Communes des Hautes Vosges et reprise à sa création par le SMMA.

Sont prévus : 22 km de traitement de la végétation, 7 km de dérésinement, 27 km de plantations/clôtures/abreuvoirs, 4 renaturations de berges, 5 sites de renaturation, 14 ouvrages à aménager, 4 zones de rejets végétalisés et une diversification du lit mineur.

Une étude pour la restauration de la Cleurie et de ses affluents ainsi qu'une partie de la Moselotte a été réalisée de 2018 à 2023 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Hautes Vosges puis du Syndicat Mixte Moselle Amont. Cette étude a permis à partir d'un inventaire de terrain, d'établir un diagnostic sur le fonctionnement des milieux aquatiques et de déterminer un programme d'actions jusqu'à la phase d'Avant-Projet Définitif (APD).

L'année 2024 a vu le recrutement d'un nouveau bureau d'études pour mener à bien la phase PRO et les premiers travaux prévus fin 2026 avec les opérations suivantes : traitement de la végétation, dérésinement des berges, traitement de la renouée, plantations et mis en défens, requalification de berges, stabilisation de berges, renaturation de cours d'eau, diversification du lit mineur, restauration de la continuité écologique, restauration d'annexes hydrauliques, zones de rejet végétalisées.

Le coût estimé des travaux prévus est de 1 753 918,07 €.



Restauration du bassin versant de la Haute Moselotte



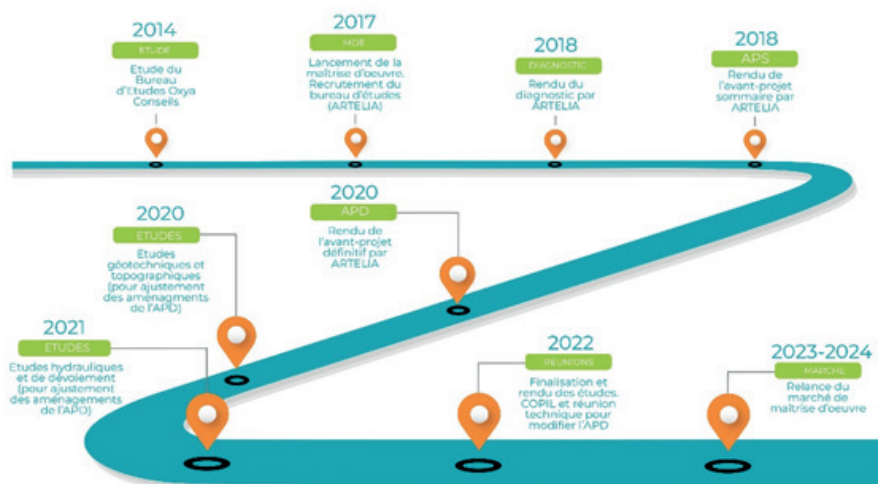
Le périmètre de l'étude concerne la partie amont de la Moselotte sur 30 km ainsi que certains de ses affluents : Chajoux, Xoulces et Ventron.

Sont concernées sur un linéaire de 53 km les communes de Thiéfosse, Saulxures-sur-Moselotte, Ventron, Cornimont et La Bresse

Une étude pour la restauration de la Haute Moselotte et de ses affluents a été réalisée de 2018 à 2023 sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes des Hautes Vosges puis du Syndicat Mixte Moselle Amont (cf. chronologie ci-dessous). Cette étude a permis à partir d'un inventaire de terrain, d'établir un diagnostic sur le fonctionnement des milieux aquatiques et de déterminer un programme d'actions jusqu'à la phase d'Avant-Projet Définitif (APD).

L'année 2024 a vu le recrutement d'un nouveau bureau d'études pour mener à bien la phase PRO et les premiers travaux prévus fin 2026 avec les opérations suivantes : traitement de la végétation, traitement de la renouée, plantations simples, entretien de la lagune de Thiéfosse, restauration de la continuité écologique, renaturation de cours d'eau, aménagement d'une annexe hydraulique, aménagement de l'île de Saulxures-sur-Moselotte, désenrochements de berges, zones de rejet végétalisées.

Le coût estimé des travaux prévus est de 2 200 000,00 €.





Le Plan Grands Lacs Vosgiens



Plan d'actions porté par la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges. L'objectif est de préserver les lacs de Gérardmer, Longemer et Retournemer.

Il regroupe des actions sous 3 thématiques : préservation de la ressource en eau, préservation des habitats et sensibilisation du public.

L'intervention du syndicat porte sur les affluents, deltas et berges des lacs.

Avec la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges.

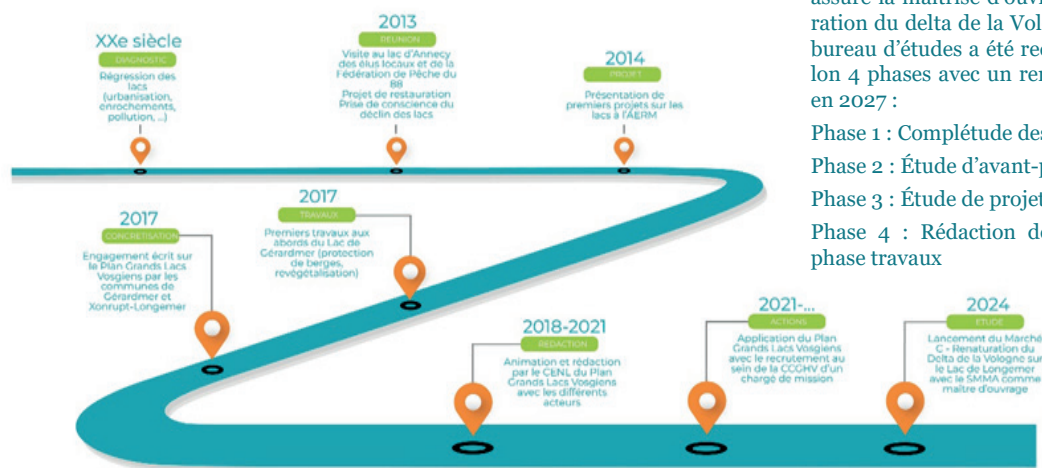
Dans le cadre de ce Plan Grands Lacs Vosgiens, le SMMA assure la maîtrise d'ouvrage pour le Marché C - Renaturation du delta de la Vologne sur le Lac de Longemer. Le bureau d'études a été recruté fin 2024 pour travailler selon 4 phases avec un rendu d'ici fin 2026 et des travaux en 2027 :

Phase 1 : Complétude des diagnostics

Phase 2 : Étude d'avant-projet

Phase 3 : Étude de projet

Phase 4 : Rédaction des dossiers réglementaires puis phase travaux



Définition d'un programme de restauration de l'Avière



L'étude sur l'ensemble du bassin versant de l'Avière est un diagnostic hydromorphologique accompagné de propositions d'actions et de travaux.

Le linéaire total de cours d'eau concerné est de 150 km.

Elle est la première étude interne effectuée par le SMMA, et s'est inscrite de manière optimale comme mission principale d'alternance pour Tristan FEVRE en 2023-2024. Les livrables à ce sujet sont deux mémoires et soutenances universitaires, et un rapport technique.

Ce diagnostic analysant l'entière du réseau hydrographique permet d'acquérir des données récentes préalablement à l'élaboration d'un programme de travaux. Aussi, pour les partenaires, il est une source d'informations inédites

sur un grand nombre d'affluents, et une mise à jour des données hydromorphologiques sur l'Avière et une partie de ses affluents.

En effet antérieurement, une étude préalable partielle du bassin versant a été menée en 2006 par la Chambre d'agriculture, avant la mise en œuvre d'un programme de travaux étendu entre 2008 et 2011.

Dans ce contexte, la finalité de cette étude diagnostique en cours est l'élaboration d'un programme d'actions sur 2027-2029.



Requalification de la friche de Beauménil



La Communauté de Communes Bruyères-Vallons de Vosges projette la réhabilitation de l'ancien site qui a accueilli dans son histoire plusieurs activités industrielles : tissage, usine SEB et émaillerie.

Le syndicat est notamment associé au projet de renaturation concernant les berges de la Vologne et les zones humides connexes.

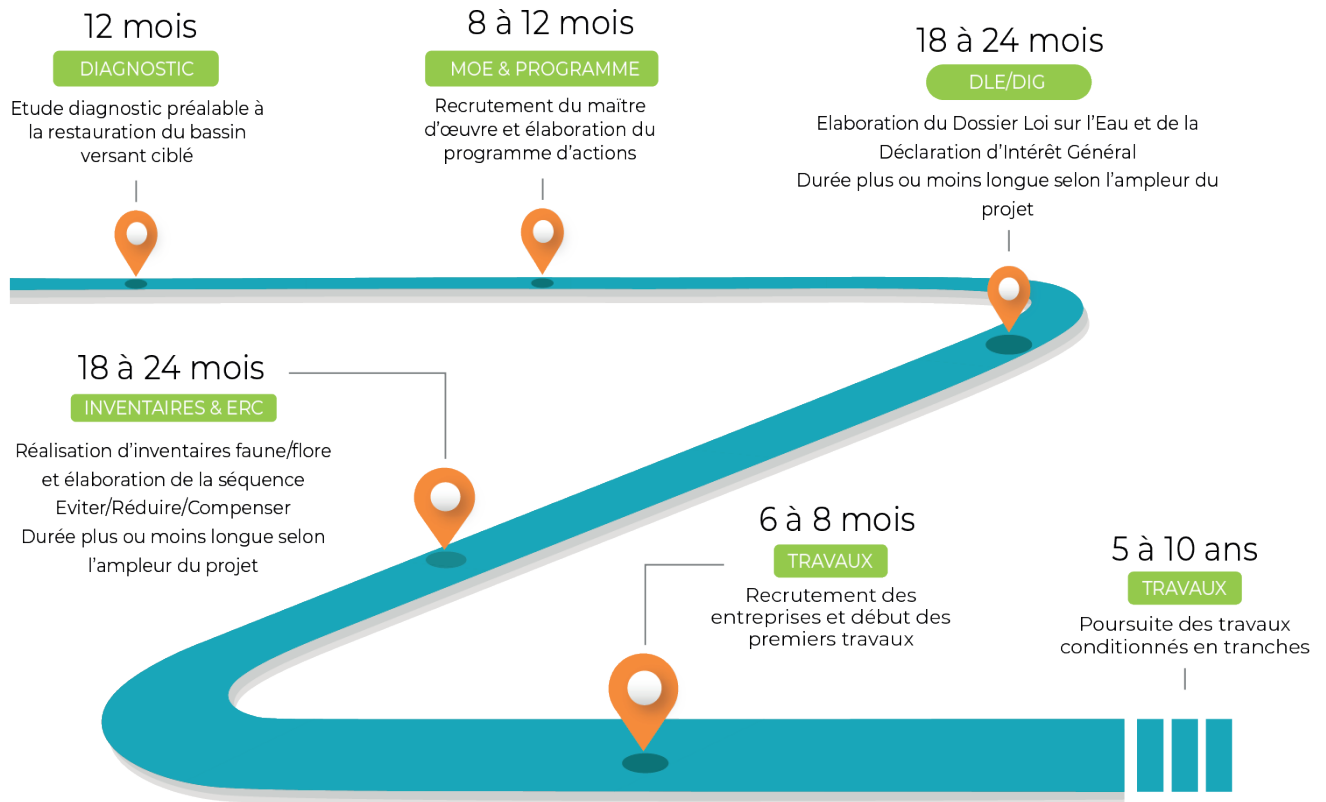
**Sous maîtrise d'ouvrage de
la Communauté de Communes
Bruyères Vallons des Vosges.**

En 2024, le SMMA a signé une convention avec la CCB2V afin de constituer un groupement de commande portant sur la réalisation des pré-études pour le projet de renaturation de la friche. Cette convention a permis de déterminer le rôle de chaque structure vis à vis du projet.

Le SMMA a participé à la réunion de restitution de l'étude de programmation sur le devenir de la friche qui s'est tenue à Bruyères le 10 septembre 2024.



Un programme de gestion des milieux aquatiques



Règlement d'intervention

Au cours de l'année 2023, l'équipe du Syndicat Mixte Moselle Amont a travaillé à l'élaboration d'un document de cadrage, permettant de fixer les modalités d'intervention de l'établissement sur les problématiques de gestion des milieux aquatiques. Le règlement d'intervention a été adopté le 30 novembre 2023, par délibération du Comité syndical. Il a été très utile en 2024 pour faire face aux sollicitations qui ont découlé des crues de novembre 2023.

Il s'agit d'un document pédagogique qui présente les procédures, les objectifs, et les principes, régissant les interventions du Syndicat dans la gestion des milieux aquatiques.

Nous vous présentons les éléments développés à travers ce règlement, en commençant par la caractérisation des droits et devoirs de chacun dans le cadre d'une gestion intégrée des milieux aquatiques.

Les enjeux environnementaux

Le préambule souligne que l'eau est un patrimoine commun et que sa protection est d'intérêt général. Il est essentiel de préserver les écosystèmes aquatiques et leurs fonctionnalités pour permettre l'adaptation au changement climatique et garantir l'accès à cette ressource.

L'implication des riverains

Les propriétaires riverains sont responsables du bon entretien du cours d'eau et de ses berges lorsque ces derniers sont « non-domaniaux ». Lorsque ces obligations ne sont pas remplies, le SMMA peut engager des travaux de restauration et doit alors obtenir l'accord des propriétaires riverains pour la réalisation des opérations, et établir des conventions avec eux, pour l'instruction des autorisations réglementaires.

Le cadre légal

Le SMMA s'engage à respecter les objectifs de la Directive 2000/60/CE, qui établit un cadre pour la politique de l'eau en Europe. Cela inclut la préservation et la restauration des fonctionnalités naturelles des écosystèmes aquatiques. En outre, le document décrit la manière dont les interventions doivent respecter des prescriptions établies par la Police de l'Eau, pour éviter de perturber les écosystèmes aquatiques.

Les processus d'intervention

Avant toute intervention, le SMMA doit obtenir des autorisations, y compris la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour l'utilisation de fonds publics sur des terrains privés. Cette démarche peut prendre plusieurs mois.

Les différentes phases d'élaboration d'un programme global

Le document décrit les différentes phases d'un projet de restauration des milieux aquatiques, de la phase de diagnostic jusqu'à la mise en œuvre des travaux, avec une durée totale estimée entre 5 et 7 ans pour l'ensemble du processus.

A travers le règlement d'intervention, le SMMA se dote d'une doctrine pour gérer les demandes d'intervention ponctuelles selon un protocole structuré.

**Télécharger
le règlement d'intervention**



Une demande d'intervention

Réception de la demande

Lorsqu'une commune, un propriétaire riverain, ou un autre acteur, sollicite l'aide du SMMA pour une problématique sur un cours d'eau, la demande est d'abord reçue par écrit. Cela peut concerner divers problèmes liés à la gestion des milieux aquatiques,

Visite de terrain : Un agent du SMMA vient effectuer une visite de terrain pour évaluer la situation. Cette étape est cruciale pour comprendre les problématiques observées et les causes potentielles des désordres constatés.

Analyse technique

Après la visite, une analyse technique est réalisée. Cela peut inclure l'élaboration d'une note technique qui résume les observations, identifie les causes des problèmes et propose des pistes d'actions ainsi que des préconisations pour le montage du projet ou la gestion des sites concernés,

Décision

Une fois l'analyse effectuée, le SMMA transmet sa décision au demandeur. Cela peut inclure des recommandations pour des actions à engager ou un simple appui technique et administratif dans l'élaboration des dossiers réglementaires,

Actions à engager

En fonction de la décision prise, le SMMA peut engager des démarches pour une intervention ou fournir un soutien technique au demandeur.

Ce processus permet au SMMA de répondre efficacement aux besoins des acteurs locaux tout en respectant les réglementations en matière de gestion des milieux aquatiques.

Contactez le SMMA pour une demande d'intervention

03 29 82 56 74

syndicat-mixte@moselleamont.fr

Interventions 2024

Dès la fin d'année 2023, et tout au long de l'année 2024, les équipes techniques du SMMA se sont mobilisées pour répondre aux demandes de conseils et d'aide technique de la part des riverains des cours d'eau du bassin versant, notamment à l'issue des inondations que nous avons connu en novembre 2023 qui ont révélé de nombreux soucis d'entretien.

Sur l'année, ce sont 42 sollicitations auxquelles ont répondu les équipes, parfois dans l'urgence, à la suite des pluies diluviennes qui ont touché certains secteurs au cours des mois de mai et de l'été 2024.

En termes de répartition géographique, les interventions se sont réparties ainsi :

- CA Saint Dié des Vosges : 0
- CA Épinal : 10
- CC Ballons des Hautes Vosges : 9
- CC Bruyères - Vallons des Vosges : 9
- CC Porte des Vosges Méridionales : 6
- CC Hautes Vosges : 4
- CC Gérardmer Hautes Vosges : 4

En termes de thématiques couvertes, sans surprise, à l'issue d'une année 2024 marquée par une forte pluviométrie, ce sont les problèmes liés aux phénomènes d'inondation qui ont entraîné le plus grand nombre de demandes, qui se répartissent ainsi :

- Inondations : 17
- Problème de manque d'entretien : 12
- Problèmes d'érosion de terrains : 8
- Problèmes liés à des soucis d'écoulement : 5

Pour chacune de ces demandes, un technicien est allé à la rencontre des riverains dans le cadre de rencontres organisées sur site, afin de pouvoir apporter des conseils sur la gestion du problème rencontré, et parfois de prendre en compte la problématique soulevée dans le cadre d'un programme de travaux de restauration. Cette démarche enrichissante permet de répondre aux besoins exprimés tout en promouvant les bonnes pratiques qui permettent de se prémunir d'une nouvelle occurrence.

Lors des épisodes pluvieux à répétition qui ont marqué le mois de mai 2024, des interventions d'urgence ont même dû être menées afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, à l'image de l'intervention organisée le 17 mai 2024 à Grandvillers suite au débordement du Petit Durbion. Les efforts de la commune, de la Communauté de Communes, des équipes aidées par les agriculteurs, ont permis de mettre en place une dérivation du ruisseau dont les écoulements dans un chenal perché (à l'origine des inondations) ont pu être concentrés en fond de talweg afin d'annihiler le risque pour lequel le SMMA avait été sollicité.

Ce travail de cadrage des modalités d'intervention nous permet, malgré l'aspect exceptionnellement humide de l'année 2024, de pouvoir répondre à l'ensemble des préoccupations des riverains sur l'ensemble du territoire couvert par le SMMA.



Prévention des inondations

Études de danger pour la régularisation des ouvrages

Les collectivités dotées de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » doivent définir les systèmes d'endiguement et les aménagements hydrauliques situés sur leur territoire de compétence afin d'en assurer leur gestion.

Le Syndicat Mixte Moselle Aval a été missionné pour porter ces études de régularisation.

La convention porte sur la réalisation des études de dangers des ouvrages potentiels de protection hydraulique sur notre territoire ainsi que des études connexes nécessaires à leur réalisation : géotechniques, géophysiques, topographiques...

Trois systèmes d'endiguement classés

A la suite des études menées prioritairement sur les ouvrages précédemment classés, le comité syndical du SMMA a approuvé le 21 juin 2023 la demande de classement auprès des services de l'Etat de trois systèmes d'endiguement.

Cette demande a été officiellement validée par les arrêtés n°174-175-176/2024/DDT du 24 juin 2024. Ils définissent le SMMA comme gestionnaire de systèmes d'endiguement à Saulxures sur Moselotte et Bussang.

Désormais en responsabilité de ces ouvrages, le SMMA réalise régulièrement des visites de surveillance périodique.

Conformément aux arrêtés, le SMMA a mandaté un maître d'œuvre pour la réalisation de travaux sur ces ouvrages. Ceux-ci débuteront en 2025.

Une première inspection par la DREAL a eu lieu le 30 septembre 2024.

Digues classées par arrêté du 24 juin 2024

	Linéaire	Population protégée
Ehpad Bussang	200 m	350 habitants
Saulxures/Moselotte «Bamont»	106 m	200 habitants
Saulxures/Moselotte	1540 m	2650 habitants



Poursuite des études sur d'autres ouvrages

Les études de danger se sont poursuivies au cours de l'année sur les autres ouvrages susceptibles de jouer un rôle de protection contre les inondations. Les collectivités et partenaires concernés ont été associés.

Prévention par la gestion des milieux aquatiques

Les actions de Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sont généralement menées un objectif de protection contre les inondations (PI), on parle de «PI» douce».

C'est le cas notamment de l'étude sur les zones humides et le programme mené sur le Saint-Oger.

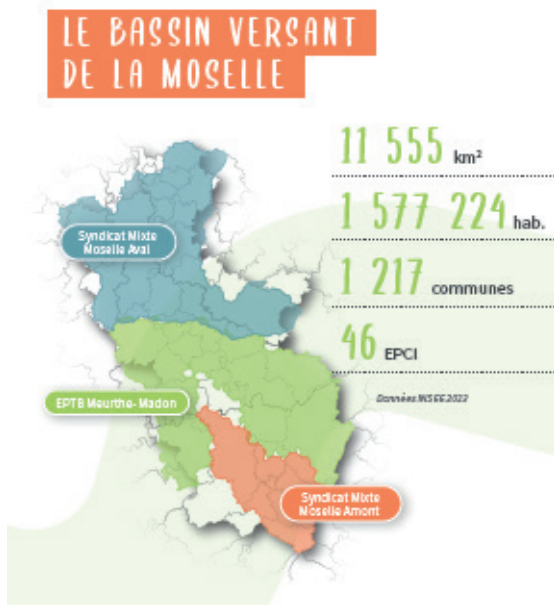




Étude sur la ressource en eau

Cette étude sur la Moselle française est portée par l'EPTB Meurthe-Madon en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, EDF, le Syndicat Mixte Moselle Amont et le Syndicat Mixte Moselle Aval.

Au cours de l'année 2024, une importante phase de concertation avec les partenaires de cette étude s'est déroulée afin de convenir des modalités selon lesquelles l'étude sera menée sur les prochaines années.



Le 11 septembre 2024, les Présidents des trois syndicats mixtes engagés dans cette étude, se sont réunis à Epinal pour la signature officielle de la convention de co-maitrise d'ouvrage permettant d'engager ce travail commun.

Il a été acté que les agences d'urbanisme de Lorraine auront la charge de l'animation et de la communication autour de l'étude. Le marché visant à recruter le Bureau d'Etudes qui sera chargé de collecter, et traiter, les données recueillies auprès des différents acteurs du bassin a été mis en ligne en novembre, en vue d'une attribution et d'un démarrage de l'étude au 1er trimestre 2025. Pour rappel, les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Bilan des ressources en eau sur la Moselle française.
- Recensement des pressions de prélèvement que subissent ces ressources, et secteurs potentiellement "en tension", ou à l'équilibre.
- Reconstitution des séries hydrologiques hors influence des prélèvements.
- Estimation des volumes disponibles par secteur hydrographique.
- Analyse des besoins futurs.

Lancement d'un partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Dans l'optique de pouvoir reprendre et engager les projets évoqués dans ce rapport, il a été décidé de travailler à l'élaboration d'un Contrat de Territoire Eau Climat (CTEC) avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse afin de se doter d'une feuille de route pluriannuelle en rapport avec les possibilités de financement de nos partenaires.

Contrat de Territoire Eau & Climat

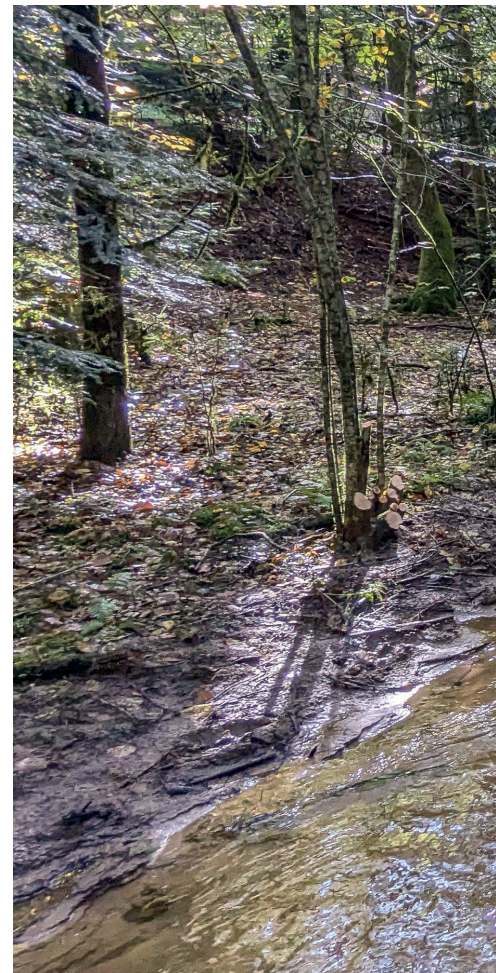
Le 31 juillet 2024, une première réunion s'est tenue avec les responsables de l'Agence. Au cours de celle-ci un point sur l'état d'avancement, et les perspectives financières à venir, pour chacun des dossiers a été réalisé afin d'aboutir à un échelonnement des actions au regard des moyens financiers disponibles.

A l'issue de ce travail, les contours d'un contrat de partenariat pluriannuel ont commencé à se dessiner.

C'est lors de la réunion des membres de la Commission GeMA, organisée le 10 septembre, que les élus ont pu donner corps à l'ensemble des actions en procédant à une hiérarchisation de celles-ci sur une période allant de 2025 à fin 2027.

Sur la base des avis et des amendements apportés en commission puis en Bureau Syndical, l'ensemble de l'équipe technique s'est mobilisée pour affiner les plannings prévisionnels. Les moyens financiers à prévoir au cours des trois prochaines années ont été évalués.

L'objectif est faire valider et signer le contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au cours du premier semestre 2025.



Une convention a été établie avec la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des Vosges (FDAAPPMA).

C'est ainsi que des chantiers éducatifs sont réalisés avec Jeunesse et Cultures pour entretenir les abords de rivière en complément des programmes de restauration portés par les collectivités.

Dans le cadre de ce partenariat, la FDAAPPMA a pour missions :

- Le pilotage des travaux.
- Le dépôt de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.
- Élaboration du dossier de demande de subvention.
- Suivi de l'instruction de la demande de subvention.
- Demandes de solde.
- Facturation d'une partie du reste à charge au SMMA.
- Diffusion des documents pour la communication : rapport, note, diaporama, compte-rendu...

Le SMMA participe financièrement et communique sur l'avancement du projet auprès de ses élus.

Chantiers d'insertion 2024 - Convention FDAAPPMA 88

Nombre de chantiers : 9

Nombre de semaines de travaux : 13

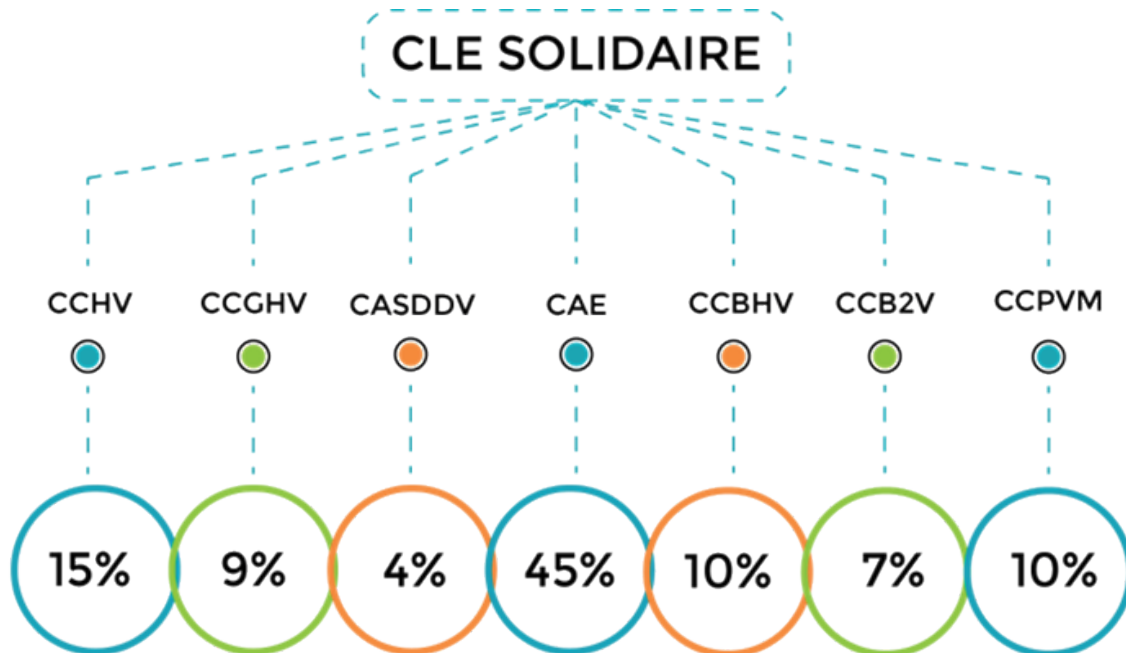
Linéaire concerné : 6,79 km

Montant d'aide demandé au SMMA : 10 816,00 €



Financement du service

Calcul des contributions annuelles des EPCI



La clé solidaire est basée sur la superficie et la population de chaque EPCI sur le territoire du syndicat. La participation des EPCI au Syndicat Mixte Moselle Amont sont définies statutairement selon les critères suivants :

Application de la clé de solidarité (cf. schéma) pour :

- Dépenses de fonctionnement du SMMA
- Dépenses relatives à la Prévention des Inondations (PI)
- Dépenses relatives aux études préalables de gestion des milieux aquatiques (GeMA)

Application de la règle « 70 % EPCI concerné + 30% clé solidarité » pour :

- Dépenses relatives à la réalisation des travaux GEMA (à partir de la phase PRO)

Contributions 2024

CAE	380 000,00 €
CASDDV	100 000,00 €
CCBHV	91 030,00 €
CCB2V	80 198,00 €
CCGHV	83 069,00 €
CCHV	137 278,00 €
CCPVM	165 245,00 €

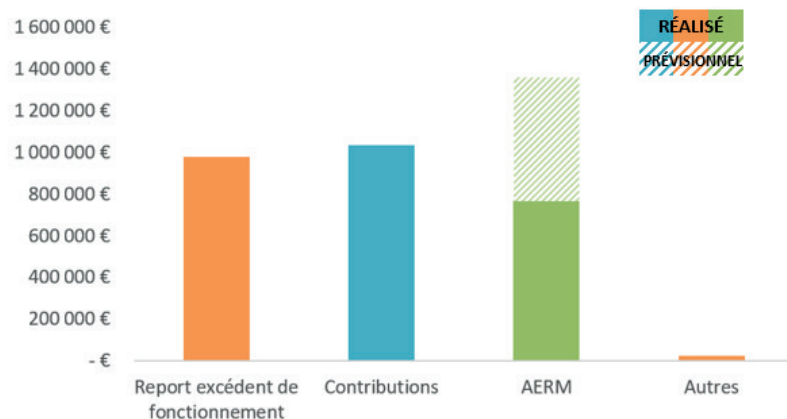
Bilan financier 2024

Répartition des recettes

Les ressources du Syndicat Mixte Moselle Amont reposent exclusivement sur les contributions des EPCI adhérents au Syndicat Mixte Moselle Amont et sur les aides de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, avec un soutien occasionnel de la Région Grand Est et du Département des Vosges.

Le faible taux d'engagement des opérations a généré un report d'excédent important sur l'exercice 2024.

En perspective de l'année 2025, les recettes de l'Agence devraient représenter une part plus importante pour surpasser en proportion les recettes des contributions une fois les opérations lancées.



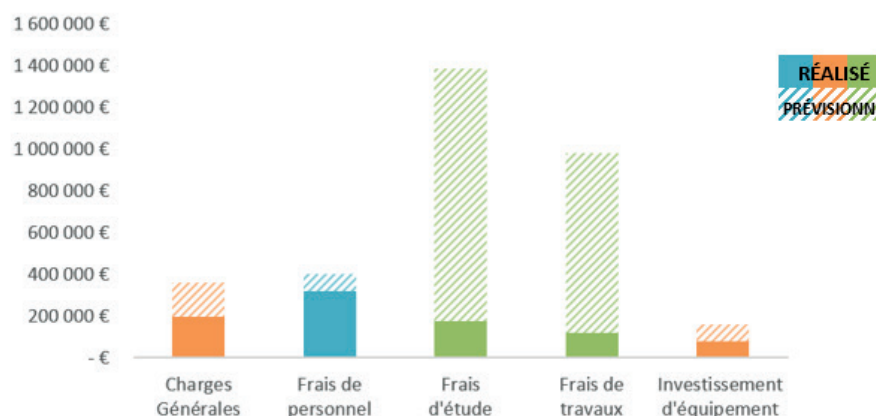
Les dépenses 2024 se caractérisent par un taux de réalisation relativement faible des travaux et études en raison des procédures réglementaires complexes préalables à l'entrée en phase opérationnelle des différents programmes portés par le SMMA.

Au cours du premier semestre, un important travail d'affinage des projets en vue des procédures d'instructions des dossiers a été réalisé, permettant de lever une partie des blocages au cours de la deuxième partie de l'année 2024.

En conséquence, les frais de personnel et les charges générales représentent encore une part importante du budget de cette année.

Cette situation devrait évoluer en 2025, avec une inversion significative de cette répartition et l'entrée en phase travaux des premiers programmes de restauration.

Répartition des dépenses



Aides financières des partenaires

Aides financières de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Elles concernent le fonctionnement du syndicat, les études et les travaux.

L'exercice des missions affectées au SMMA, bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de l'appui à l'animation territoriale nécessaire à l'émergence, l'élaboration, et le suivi des différents projets.

Ces financements portent sur les salaires des agents affectés aux projets, dans la limite de 200 jours/an pour les missions éligibles.

Le travail de l'équipe technique est ainsi décomposé sur l'année en « jours-mission », c'est-à-dire en nombre de jour dédiés à chaque mission sur l'année civile.

Les aides financières, à hauteur de 80% de prise en charge par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, portent sur les salaires chargés, avec un plafonnement déterminé à 315€/jour. A ces aides, s'ajoute un accompagnement forfaitaire pour les « frais annexes », liés à l'exercice des missions, correspondant à 25€/jour, dans la limite de 5000€/an et par agent.

Sur l'année 2023, le Syndicat Mixte Moselle Amont a sollicité auprès de l'agence les financements pour un total de 993 jours-mission pour les missions techniques.

Les dépenses salariales prévisionnelles, en janvier 2023, se portaient à hauteur de 268 000 €, cotisations patronales incluses. Au 31 décembre 2023, à la liquidation de l'aide financière, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse a retenu un montant total de 217 500 € en tenant compte du départ d'un agent, non remplacé, au mois d'avril.

Les aides perçues se sont élevées à 184 035,62 € au titre des jours-mission effectués, auxquelles se sont ajoutés 21 475 € au titre des frais d'accompagnement des missions réalisées.

L'Agence de l'Eau intervient également de manière très importante sur les études et travaux de Gestion des Milieux Aquatiques, le plus souvent à un taux de 80% des montants TTC.

Comme indiqué par ailleurs, le syndicat et l'agence de l'eau ont travaillé au cours de l'année 2024 à l'élaboration du Contrat de Territoire Eau et Climat.

Le Fonds de Prévention des Risques Naturels (Fonds Barnier)

Le coût total des dépenses liées aux études de danger pour la prévention des inondations est estimé à 868104€. Cette dernière dépense est subventionnée à 50% par le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

Le Conseil Régional Grand Est et le Conseil Départemental

Ils peuvent participer au financement de certains projets, comme c'est le cas pour l'étude faune-flore pour le projet Durbion aidée par le conseil régional.

Toutefois, le point ci-dessous expose une difficulté pour l'obtention d'aides par ces deux collectivités pour les travaux de gestion des milieux aquatiques.

Imputation en fonctionnement des travaux de gestion des milieux aquatiques

La réglementation appliquée dans les Vosges par la DDFIP nous contraint d'imputer les travaux de gestion des milieux aquatiques, voire de prévention des inondations, en section de fonctionnement. Cette exigence pose de sérieux problèmes au syndicat : pas d'éligibilité au FCTVA, pas de possibilité d'emprunter pour ces travaux, pas de subventionnement par le département et la région.

Réunions statutaires

Bureau

22 janvier 2024

- Convention de gestion du dispositif de signalement des actes de violences, discriminations, de harcèlement et d'agissements sexistes avec le CDG 88

14 février 2024

- Projet d'aménagement de la friche de Beauménil avec la CCB2V
- Point sur les demandes d'intervention

21 mars 2024

- Remboursement des frais de déplacements des élus

18 avril 2024

- Adhésion SCALEN pour Étude de préfiguration de la ressource quantitative en eau
- Convention de groupement de commande pour la Friche de Beauménil avec la CCBVV
- Marché public pour la consolidation de la canalisation de la Bresse
- Choix du prestataire pour l'enrochement du ruisseau d'Argent
- Choix du prestataire pour la pose de la vanne du ruisseau d'Argent
- Actant la maîtrise d'ouvrage pour l'entreprise SNM à La Bresse
- Avenant à la convention du projet Socourt-Grippot
- Modification de l'organigramme
- Contrat collectif de prévoyance avec le CDG88

16 mai 2024

- Digue de Le Thillot
- Travaux vers EHPAD Grandvillers

20 juin 2024

- Approbation de la convention avec le Centre de Gestion des Vosges sur la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour l'élaboration du document unique
- Convention d'adhésion à la mission de l'agent en charge de la fonction d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité du travail
- Désignation d'un membre délégué à la SCALEN
- Intervention provisoire sur le ruisseau de Fontenay
- Accord de principe sur l'opportunité d'effacement d'un seuil sur le Chajoux à La Bresse
- Travaux de sécurisation de la canalisation de La Bresse, désignation du prestataire
- Mandats spéciaux pour déplacements d'élus.
- Attribution d'une aide financière à l'étude Sédivosges
- Remboursements des frais aux intervenants des projections-débats «Les Perles de la Vologne»

18 juillet 2024

- Charte informatique
- Etude de préfiguration relative à la gestion quantitative de la ressource en eau : Convention de co-maîtrise d'ouvrage
- Validation de l'avenant au marché de Maîtrise d'Oeuvre - Programme Durbion - Intervention à Grandvillers
- Demande de participation de la Fédération de Pêche des Vosges aux chantiers «Jeunesse et Culture» pour l'année 2024
- Validation du PRO pour le programme de restauration de la Moselle et de la Moselotte - CCPVM
- Animation du Plan de Conservation et d'Actions pour l'amélioration de la fonctionnalité écologique des cours d'eau à Mulettes Perlières
- Convention pour la mise en place d'une vanne sur le Ruisseau d'Argent à Archettes

19 septembre 2024

- Création d'un poste en CDD pour accroissement temporaire d'activité - chargée de communication en catégorie C
- Adhésion au C.N.A.S.
- Désignation du prestataire pour la réalisation d'investigation géotechnique sur un ouvrage hydraulique

17 octobre 2024

- Composition du Comité de Pilotage de l'inventaire Zone Humides effectives
- Prise en charge du marché B du plan Grands Lacs Vosgiens
- Ruisseau Grand Pré à Gérardmer

20 décembre 2024

- Lancement d'une mission de maîtrise d'oeuvre sur le Haut Barba avec la Chambre d'Agriculture des Vosges
- Avenant n°2 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage : Etude pour l'aménagement de la Moselle sur les communes de Socourt et Grippot
- Création d'un emploi permanent à mi-temps et modification du tableau des effectifs
- Adhésion au contrat-groupe d'assurance statutaire 2025-2028 proposé par le CdG88
- Aménagement du temps de travail
- Mise en place du Compte Epargne Temps (C.E.T.)
- Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les Femmes et les Hommes
- Adhésion au dispositif de signalement du Centre de Gestion des Vosges

Comité syndical

20 février 2024

- Annulation et remplacement de la décision 17_2023 concernant l'affectation du résultat 2022
- Délégation de pouvoirs au Bureau Syndical
- Durée d'amortissement des investissements
- Débat d'orientations budgétaires
- Protection contre les inondations : études de dangers, choix des ouvrages à retenir
- Protection contre les inondations : avenant avec le Syndicat Mixte Moselle Aval pour la continuité des études de danger.

28 mars 2024

- Règlement Budgétaire et Financier
- Taux de Virement de crédit annuel
- Budget Primitif 2024
- Plan Pluriannuel de fonctionnement 2024 - 2028
- Fixation de l'avance de participation des EPCI 2024
- Avenant n°1 à la convention pour l'étude d'aménagement de la Moselle sur le secteur Socourt-Grippot
- Lancement de la MOE pour les travaux sur la digue de Bussang en 2025
- Convention Friche de Beauménil

27 juin 2024

- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation des résultats
- Désignation du Maître d'oeuvre programme Cleurie
- Désignation du Maître d'oeuvre programme Haute Moselotte
- Modification du siège du syndicat
- Répartition du capital social de la SPL XDemat

26 septembre 2024

- Attribution du marché de travaux du programme de restauration des affluents Moselle et Moselotte, tranches 2 ; 3 4 et 5
- Marche C- Plan grands lacs - Restauration du delta de la Vologne au lac de Longemer
- Lancement d'une étude sur les zones humides
- Rapport d'activité 2023 du syndicat

28 novembre 2024

- Demande de subvention auprès du fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM - Fond Barnier)
- Fixation de la participation de la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges pour l'année 2024
- Convention de reversement au bénéfice de la CCBHV
- Projet de CTEC (Contrat de Territoire Eau Climat) avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

20 décembre 2024

- Budget Supplémentaire
- Provision pour contentieux
- Modification amortissement des véhicules roulants / prorata temporis
- Ouverture anticipée des dépenses d'investissements



Perspectives 2025

- Réorganiser l'équipe administrative et technique sur la base du fonctionnement mis en place au cours du 2e semestre 2024, qui a donné entière satisfaction et a permis de faire avancer de nombreux dossiers.
- Intervenir pour éclaircir et faire évoluer l'obligation d'imputer les travaux de gestion des milieux aquatiques en section de fonctionnement.
- Organiser et équiper l'équipe technique pour mener de nouvelles missions en régie.
- Développer la communication et assurer la présence du syndicat sur diverses manifestations, vers des publics variés.
- Finaliser et signer le Contrat de Territoire Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau.
- Préparer et organiser la future installation du siège à Remiremont.

Communication



L'année 2024 a vu le démarrage de la politique de communication du syndicat. La priorité a été accordée, dans un premier temps, à l'information et la sensibilisation des élus communautaires et municipaux.

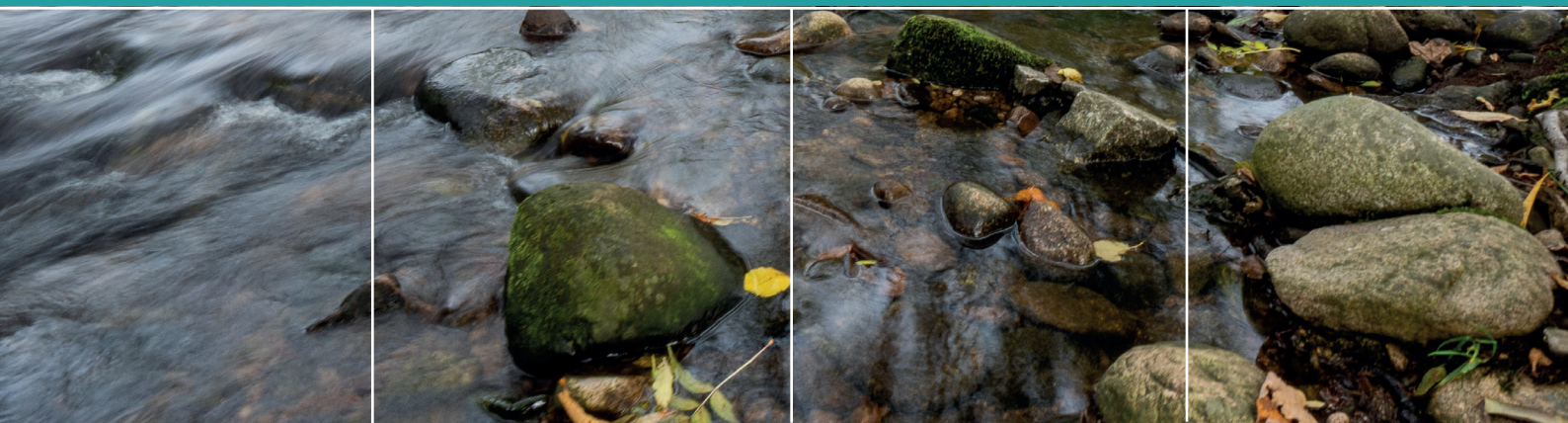
Dans ce sens, des présentations de nos actions et de nos missions ont été faites lors de conférences des maires ou de réunions d'EPCI élargies aux maires.

Nous avons également bénéficié de Sophie Douine, stagiaire puis chargée de mission temporaire, qui a développé des outils de communication : guide pratique à destination des élus, habillage d'un stand pour une présence du syndicat sur des manifestations, vidéo de présentation, divers documents pour agents et élus...

Cinés-débats autour du film «Les Perles de la Vologne»

Le SMMA s'est associé à la projection du film «Les Perles de la Vologne» consacré à la mulette perlière à l'occasion de cinés-débats à Épinal, Gérardmer et Bruyères. Hyppolyte Burkhart-Uhlen, réalisateur, et Jean-Michel Bichain, président de la Société d'Histoire Naturelle et d'Etnographie de Colmar ont communiqué leur passion dans de riches échanges animés par Laurent Taupiac, responsable technique du SMMA.





3 rue de la Gare 88380 Arches

syndicat-mixte@moselleamont.fr

www.moselleamont.fr

03 29 82 56 74

crédits photos : Syndicat Mixte Moselle Amont